

Au cours de votre année de troisième, vous allez choisir de poursuivre votre scolarité en voie générale & technologique ou en voie professionnelle.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser à votre professeur principal, aux personnels d'orientation, etc.

Si vous cherchez des informations sur votre orientation

Seconde générale et technologique :
secondes2018-2019.fr

Voie professionnelle :
onisep.fr/voie-pro

EN TROISIÈME, 5 ÉTAPES VERS LE NOUVEAU LYCÉE

1 De janvier à février

Vous formulez 1 ou plusieurs vœux provisoires sur la fiche de dialogue donnée par votre collègue :

- seconde générale et technologique ;
- seconde professionnelle (*sous statut scolaire ou en apprentissage*) ;
- 1^{re} année de CAP (*sous statut scolaire ou en apprentissage*).

2 Au conseil de classe du 2^e trimestre

Un avis provisoire d'orientation est donné.

Vous en parlez avec votre famille, votre professeur principal et les personnels d'orientation.

3 D'avril à mai

Vous inscrivez vos vœux définitifs sur la fiche de dialogue.

*VOUS POUVEZ
INDIQUER
PLUSIEURS VŒUX
par ordre
de préférence*

4 Au conseil de classe du 3^e trimestre

Le conseil de classe fait une proposition d'orientation :

- si elle correspond à votre choix, elle est **validée** ;
- si la proposition est différente, un **entretien** est organisé avec votre famille et le chef d'établissement.

5 De fin juin à début juillet

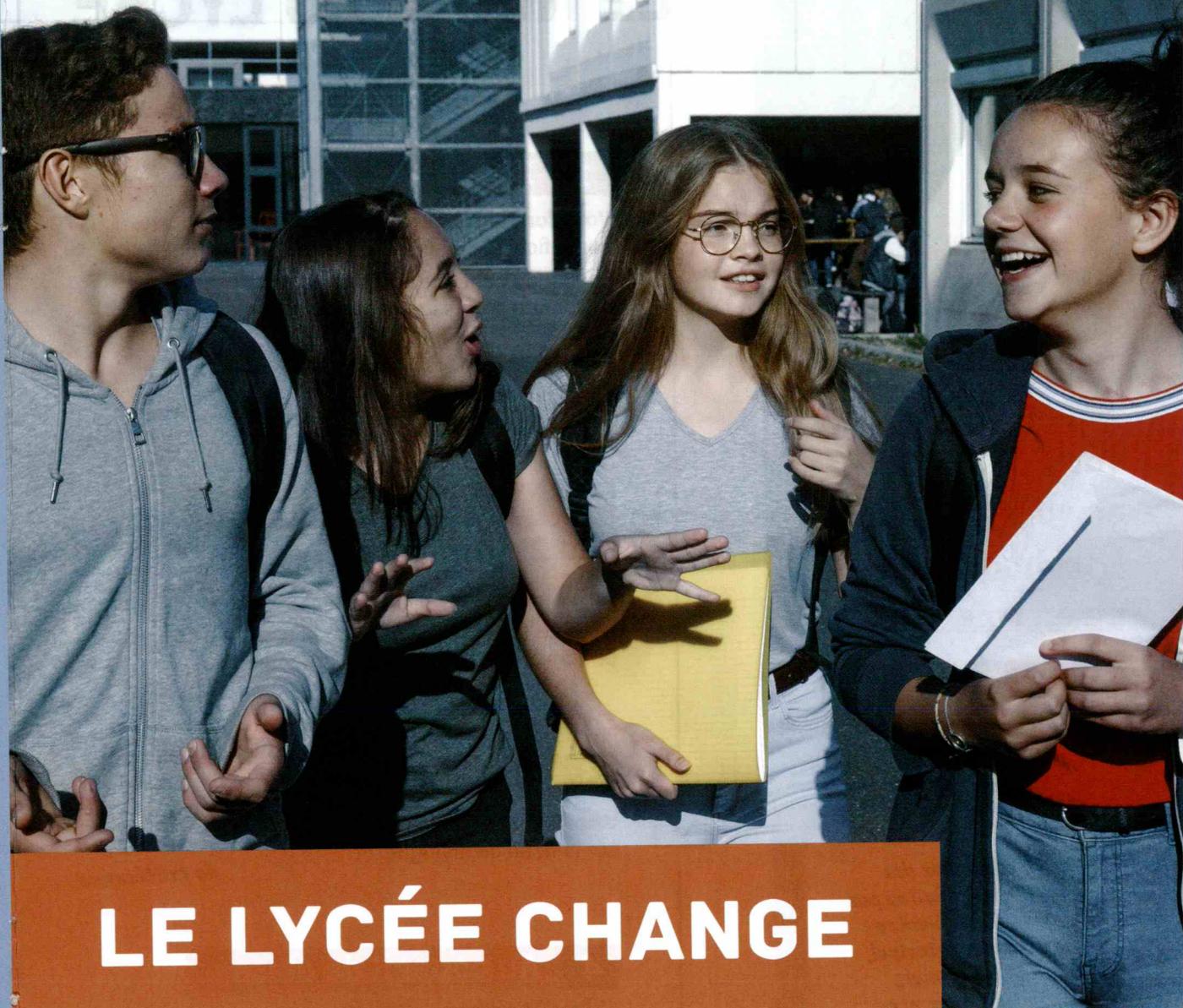
Vous recevez votre notification d'affectation.

Vous vous inscrivez dans votre futur établissement.

*Veillez à bien
RESPECTER
LES DÉLAIS*



POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE



LE LYCÉE CHANGE

+ d'accompagnement, + de choix, + de liberté

pour réussir

© Photo de couverture : Stéphanie Lacombe - MENJ



@EducationFrance